



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Électorale Indépendante (CEI) informe l'ensemble des médias nationaux (presse écrite, presse en ligne, télévision, radio, etc.) intéressés par la couverture de l'élection du Président de la République du **25 octobre 2025** que le dossier de demande d'accréditation doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une lettre de demande d'accréditation signée par le premier responsable du média et adressée au Président de la CEI ;
2. La photocopie de La carte d'identité de journaliste professionnel, du reporter photographe ou du caméraman ;
3. Une (01) photographie en couleur de l'intéressé.

Le dossier complet d'accréditation est à déposer au siège de la CEI, sis à Abidjan-Cocody, Les II Plateaux – Carrefour Duncan, route du Zoo, **au plus tard le 15 octobre 2025**, ou à transmettre par courriel à l'adresse suivante : **servicepresse.cei@gmail.com**

Les médias internationaux **doivent impérativement s'adresser à l'Association de la Presse Étrangère de Côte d'Ivoire**, après avoir obtenu une accréditation (temporaire ou permanente) auprès du ministère de la Communication.

La CEI tient à préciser que l'accréditation délivrée par ses soins n'est valable que pour la période allant du jour du scrutin jusqu'à la proclamation des résultats.



Fait à Abidjan, le 03 octobre 2025
Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent


KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
Téléphone : +225 272240 0990 – Fax : +225 272240 0992 - Site Internet : www.cei.ci